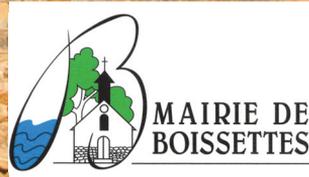


BIENVENUE À
Boissettes





Vous avez choisi de vous installer dans notre commune et vous voilà donc désormais Boissettaises ou Boissettais. Les habitants de la commune sont très attachés à la préservation de leur environnement et à la qualité de vie: ce livret d'accueil a pour vocation de faciliter votre intégration au sein de votre nouvelle communauté en vous donnant quelques informations utiles et en vous précisant notamment quelques règles pour « bien vivre ensemble ».

Je vous invite également à visiter notre site www.boissettes.fr et à vous inscrire gratuitement à la lettre d'information: vous serez ainsi rapidement au courant de ce qui bouge à Boissettes et nous espérons que cela vous donnera envie de participer aux événements que nous organisons.

Les élus du Conseil Municipal sont à votre écoute.

À nouveau bienvenue à Boissettes !

Bernard FABRE, Maire

LES ÉLUS ET LEURS PRINCIPALES ATTRIBUTIONS

JEAN-PAUL ANGLADE, 1^{er} adjoint: Aménagement et Travaux

XAVIER DARAS, 2^e adjoint: Budget et Finances

PHILIPPE BARRAULT, 3^e adjoint: Urbanisme et Espaces verts

THIERRY SEGURA, Numérique et Protection de l'Environnement

PHILIPPE CASSARD, Vie associative, Fêtes et Cérémonies

FRANCELINE ADT-GUILBERT, Communication et Information

FABIENNE COLIN-FAURE, Santé et Hygiène publique

FLORENCE DECHELLE, Action sociale et Habitat

Détail des Commissions municipales et des délégations auprès des partenaires territoriaux sur <http://www.boissettes.fr/vos-elus>

BOISSETTES, D'HIER À AUJOURD'HUI

Hameau puis village...

Située sur un coteau de la rive droite de la Seine en aval de Paris, la Seigneurie de Boissettes, propriété en 1338 des Vicomtes de Melun, change plusieurs fois de mains au cours des siècles, par mariage ou acquisition. Le hameau devient paroisse en 1673 et l'église Saint-Louis, construite quelques années plus tard, sera consacrée en 1728.

Faïence puis porcelaine...

En 1733 une manufacture de faïence est installée qui achemine par voie d'eau de la vaisselle d'usage courant vers Paris.

En 1776 les nouveaux propriétaires transforment l'exploitation en fabrique de porcelaines; celle-ci se révèle très vite peu rentable et ferme en 1781.

Restent aujourd'hui quelques pièces, appréciées des collectionneurs et reconnaissables par un B en cursive bleu.



École puis salle communale...

D'abord installée au rez-de-chaussée de la mairie, puis bâtiment distinct de deux classes dans la cour, l'école a fonctionné de 1766 à 2005.

Depuis septembre de la même année, l'école de Boissise-La-Bertrand accueille les enfants des deux communes et la salle « l'École » est devenue salle des fêtes.

Boissettes aujourd'hui...

La commune couvre 154 hectares et s'étend sur 4 quartiers: les Uzelles, Les Prailons, le Centre village et la Varenne.

Ses 435 habitants, majoritairement actifs, apprécient la qualité de l'environnement allée à la proximité des bassins d'emploi de Sénart, de Villaroche et de Melun, Préfecture et siège du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Le réseau des transports: Bus, TER et RER D, permet d'être à Paris en moins d'une heure par la gare de MELUN ou par celle de LE MÉE.

FACILITER VOTRE INSTALLATION

La Mairie est à votre service pour les formalités administratives concernant :

- L'état-civil,
- L'inscription sur la liste électorale,
- Le recensement militaire,
- Les concessions au cimetière,
- Une demande d'urbanisme, etc.

Horaires d'ouverture :

- Mercredi de 9 heures à 12 heures,
- Vendredi : de 15 heures à 19 heures,
- Réception le premier samedi du mois sur rendez-vous,
- Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

3, place de Verdun - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97

Ou posez directement votre question sur mairie@boissettes.fr

Enfance et Jeunesse :

0 à 3 ans : faire garder votre enfant par une assistante maternelle du RAM - Réseau des Assistantes Maternelles - sur www.caf.fr et sur le site de la commune.

3 à 11 ans : inscrire votre enfant à l'École des Fontaines, 6 rue de la Fontaine la Reine - 77350 Boissise-La-Bertrand - Tél. 01 64 38 23 51

12 à 17 ans : Les collèges et lycées du Mée-sur-Seine sont ouverts aux enfants domiciliés à Boissettes.



VOUS INFORMER

Voici les moyens et supports mis à votre disposition :

- Le site www.boissettes.fr attire votre attention sur l'agenda et relate en temps réel les événements importants pour la commune. **Inscrivez-vous sans tarder à la Lettre de Boissettes** (rubrique Newsletter du site).



- *Le Journal de Boissettes*, quadrimestriel, fait une synthèse périodique de l'action des élus ; il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres par les élus.
- *La lettre du Maire* (même mode de distribution) vous informe lors de circonstances spécifiques.
- Le *DICRIM* document d'information sur les risques majeurs est téléchargeable sur le site.
- Les *délibérations et le budget* peuvent être consultés à la Mairie.
- Les *comptes rendus approuvés du Conseil Municipal* sont publiés sur le site... et les séances du Conseil sont ouvertes au public.

Sachez également que le **CCAS - Centre Communal d'Action Sociale** - prodigue aide et conseils pour : l'accompagnement à la personne pour les seniors, l'adaptation du logement pour l'autonomie des personnes handicapées, l'accès au logement social et le secours financier ponctuel.

QUELQUES RÈGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Propreté: Les trottoirs et caniveaux doivent être balayés et nettoyés en toutes saisons y compris par temps de neige ou de verglas, pour faciliter le passage des piétons sur toute la longueur et la largeur de la façade ou de la clôture.

Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées au droit de la limite de propriété.

Les déjections canines sont interdites sur la totalité du domaine public par mesure d'hygiène. Vous devez donc immédiatement les ramasser.

Bruit: Les horaires suivants sont à respecter pour l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique lors de travaux de bricolage ou de jardinage.

- **Jours ouvrés: 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h 00.**
- **Samedis: 8 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00.**
- **Dimanches et jours fériés: 10 h 00 à 12 h 00.**

Brûlage des déchets verts: Il est interdit de les faire brûler dans son jardin. Selon leur volume et leur nature, déposez-les en déchetterie ou bien dans les conteneurs bruns collectés le vendredi matin du 15 mars au 15 décembre.

Collecte des autres déchets:

Bacs jaunes (tri sélectif): mardi matin,

Bacs noirs (ordures ménagères): mercredi et samedi matin.

Encombrants: « **ALLO ENCOMBRANTS** » du **SMITOM** (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) au 08 00 50 10 88

Circulation automobile: Limitée à **30 km/heure** au centre du village.

Interdite sur les berges de la Seine du **vendredi 16 heures au lundi 8 heures** pour la sécurité et la tranquillité des piétons et des cyclistes le week-end.

Pour en savoir plus: [www.boissettes.fr / environnement](http://www.boissettes.fr/environnement)

PRENDRE PART AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

Événements

La municipalité organise avec l'aide de l'ABSL des manifestations au cours de l'année.

Certaines le sont par devoir de mémoire : commémoration des armistices le 8 mai et le 11 novembre.

D'autres pour permettre aux habitants de se retrouver : vœux du Maire en janvier, déjeuner champêtre de septembre, soirée jazz/beaujolais de novembre.

À ces festivités s'ajoutent généralement un concert, dit « de Nouvel An » et proposées par l'ABSL une exposition et une sortie culturelle.

Activités sportives et de loisir

L'Association Boissettes Sports et Loisirs a pour mission de proposer et d'organiser des activités sportives, festives et culturelles dans le cadre communal. L'ABSL gère le cours de tennis et coordonne les activités des clubs de pétanque de jeux de cartes et scrabble ; elle soutient l'activité marche.

Pour en savoir plus et participer :

<http://www.boissettes.fr/association-boissettes-sports-et-loisirs>



PARTENAIRES TERRITORIAUX

La **CAMVS**, *Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine*:
Elle compte aujourd'hui 20 communes dont Boissettes, depuis 2002.
Pour connaître les compétences et les services: <http://www.melunvaldeseine.fr>

Le **DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**:
Boissettes fait partie des 6 communes du canton de Savigny-Le-Temple.
Pour contacter les conseillers du canton <http://www.seine-et-marne.fr>

Le **SMITOM**, *Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères*:
Boissettes y adhère en tant que membre de la CAMVS.
Détail des prestations sur <http://www.lombric.com>

NUMÉROS INDISPENSABLES EN CAS D'URGENCE :

18 ou 112: POMPIERS - 15: SAMU - 17: POLICE

